

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2012

DCM N° 12-10-10

Objet : Subventions aux clubs sportifs.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 12 500 €.

Parmi ces manifestations, sont prévus :

- Les Championnats de France de Gymnastique Inter-Comités et les Coupes Nationales de Gymnastique aux Arènes de Metz organisés les 1^{ers} et 2 décembre 2012 par le Comité de Moselle de Gymnastique. Cet évènement regroupera l'ensemble des disciplines olympiques et de la Fédération Française de Gymnastique (gymnastique artistique masculine et féminine, gymnastique rythmique et trampoline, avec notamment la présence des gymnastes élites de l'équipe de France) et prévoit d'accueillir plus de 500 participants et 300 accompagnateurs durant ce week-end de compétition (6 000 €).
- L'organisation par Metz Tennis de Table des Internationaux Jeunes des catégories poussins à cadets, prévus les 22 et 23 décembre 2012 au Complexe Sportif Saint Symphorien. Cette compétition de niveau international accueillera une vingtaine de délégations dont 14 étrangères et concerne les jeunes des catégories de poussins à cadets filles et garçons (4 500 €).
- La vingtième édition de la Marche Metz Illuminée qui aura lieu le 8 décembre prochain avec une thématique autour du partenariat franco-allemand. Cette manifestation organisée par la Famille Lorraine de Metz-Borny aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition précédente a réuni plus de 8 000 marcheurs venus de toute la grande région, mais également

des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours de 10 kms sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien et un point de ravitaillement organisé au gymnase de l'Abbé Risse (2 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre de la convention pluriannuelle signée entre l'ASPTT Omnisport et l'Amicale du Personnel Municipal, il est proposé d'accorder une subvention de 5 865 € pour l'utilisation par le personnel de la Ville d'une partie des courts de tennis couverts au titre de la saison sportive 2011-2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2011/2012,

CONSIDERANT que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 18 365 € :

Metz Tennis de Table	4 500 €
Famille Lorraine de Metz-Borny	2 000 €
ASPTT Omnisport	5 865 €
Comité de Moselle de Gymnastique	6 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou

partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 6

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE